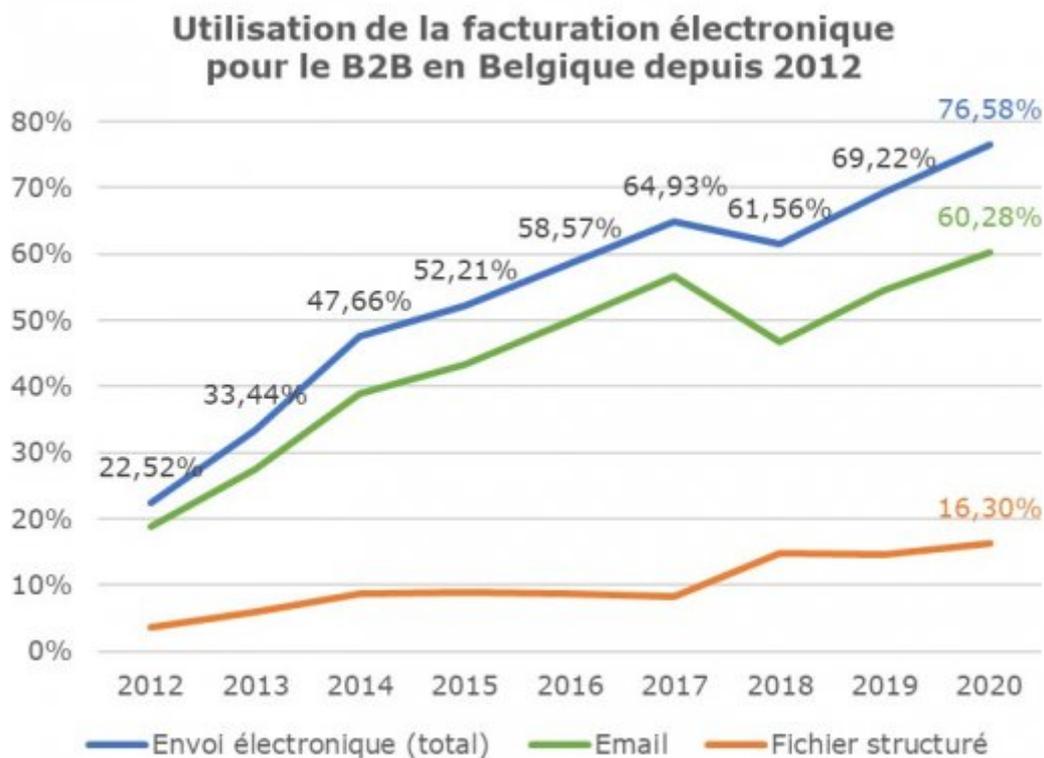


25 mai 2021 -16:54

## La vague de numérisation à la suite du coronavirus touche aussi la facturation électronique

En 2020, l'utilisation de la facturation électronique en Belgique a atteint de nouveaux sommets. En effet, plus de trois-quarts (76,6 %) des factures envoyées aux entreprises (B2B) l'étaient sous format électronique. C'est ce qu'il ressort d'une enquête en ligne menée à la demande de l'ASA auprès de 808 personnes responsables ou en charge de la comptabilité et de la facturation.

Le graphique ci-dessous illustre que la part des factures envoyées au format électronique a sensiblement augmenté ces dernières années. En 2020, on constate aussi un bond d'environ 7 points de pourcentage, un chiffre qui s'inscrit dans la lignée de l'évolution de 2018 et 2019. La part des factures B2B envoyées électroniquement est ainsi de 76,6 %, dont 60,3 % sont envoyées par mail et 16,3 % par fichier électronique structuré (XML). En 2019, la part totale des factures électroniques était encore de 69,2 % (54,6 % par mail et 14,6 % par fichier électronique structuré). La hausse de l'utilisation de la facturation électronique s'explique donc principalement par une hausse de l'utilisation des mails, la facturation électronique par fichier structuré ne connaissant qu'une hausse prudente.



Pour ce qui est des factures adressées aux consommateurs (B2C), la tendance observée est similaire. En effet, en 2020, la part de factures électroniques B2C a augmenté de 7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, pour atteindre 66,3 %. Force est de constater que l'utilisation de la facturation électronique dans un contexte B2C demeure moins populaire que dans un contexte B2B, dans lequel la part des factures électroniques est 10 points de pourcentage plus élevée.

Malgré le fait que les entreprises facturent toujours plus, elles n'optent pas nécessairement pour la forme de facturation électronique la plus efficace. Le principal avantage de la facturation électronique par fichier structuré par rapport à la facturation électronique par mail réside dans le traitement automatisé pour le destinataire. L'ASA a en effet estimé qu'une facture électronique entrante par fichier structuré coûtait 5,77 euros de moins en termes de traitement qu'une facture papier. Le traitement d'une facture électronique reçue par mail permet seulement d'économiser 0,36 euro en charges administratives par rapport au traitement d'une facture papier.

Les calculs de l'ASA révèlent par ailleurs que la hausse de l'utilisation de la facturation électronique en 2020 a permis une réduction supplémentaire des charges administratives de 104.931.280 euros au profit des entreprises et des citoyens. Depuis 1993, lorsque les premières factures électroniques ont été envoyées en Belgique, la hausse continue de l'utilisation de la facturation électronique a permis d'économiser au total quelque 1,38 milliard d'euros en charges administratives.

Comme l'année passée, les entreprises belges sont globalement satisfaites de la facturation électronique puisqu'elles lui octroient un score moyen de 7,1 sur 10. Le taux de satisfaction du plus grand groupe d'entreprises belges (46 %) est de 7 ou 8 sur 10 ; 21 % des entreprises belges déclarent même être très satisfaites de la facturation électronique puisqu'elles lui octroient un score de 9 voire de 10. Le questionnaire révèle par ailleurs que les grands atouts de la facturation électronique résident dans l'important gain de temps et le meilleur contrôle qu'elle permet.

Enfin, il ressort des résultats que la crise du coronavirus a fait office de catalyseur pour la mise en place de la facturation électronique. L'impact de cette crise a surtout été très important auprès des grandes entreprises, puisque 59 % d'entre elles ont affirmé avoir établi davantage de factures électroniques en raison du coronavirus. Les entreprises individuelles, les petites entreprises et les moyennes entreprises ont respectivement établi 25 %, 33 % et 51 % de factures électroniques en plus sous l'influence de la crise du coronavirus.

Remarque :

L'enquête a été menée auprès de 808 entreprises belges en janvier et février 2021. L'échantillon interrogé est représentatif de l'ensemble de la population des entreprises de Belgique.

Agence pour la simplification administrative  
rue Ducale 4  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 (0)2 289 00 61  
<http://www.simplification.be>

LaurenceGeyduschek  
Responsable communication ASA  
+32 2 289 00 74  
[Laurence.Geyduschek@premier.fed.be](mailto:Laurence.Geyduschek@premier.fed.be)